



RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



327

DA2-2009

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de déviation de la
route 117 à Malartic

6211-18-015



20
09

L'ÉQUILIBRE ENTRE
LES DIFFÉRENTS PÔLES
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE EST L'UNE DE
NOS FORCES

TABLE DES MATIÈRES

OSISKO RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2009

Mot du vice-président Développement durable	2
Mot du président et chef de la direction	3
Sommaire exécutif	4
Notre performance en bref	5
Osisko grandit!	6
Notre vision du développement durable	10
Les communautés locales	15
Notre empreinte environnementale	20
Nos employés	25
Niveau d'application GRI et index	28





MOT DU VICE-PRÉSIDENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chère lectrice, cher lecteur,

Il nous fait plaisir de publier ce second rapport de développement durable pour l'année 2009.

Sur le site du projet Canadian Malartic, les opérations ont progressé suite aux processus d'évaluation rigoureux de la dernière année, notamment les audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement («BAPE»), ainsi que les analyses complétées par des experts de différents ministères du gouvernement du Québec. Que ce soit au niveau de la minimisation des impacts environnementaux et sociaux ou de la divulgation des informations pertinentes, Osisko ne veut rien de moins que l'excellence en développement durable. C'est donc dans cet esprit qu'Osisko est fier de vous présenter ce nouveau rapport de développement durable, qui fait le point sur nos réalisations et le suivi de nos engagements. Ce rapport s'est enrichi par rapport à celui de 2008: non seulement notre société a pris de la maturité, mais nous avons également pris en compte les commentaires reçus des lecteurs. Cette année encore, nous vous invitons à nous faire part de vos suggestions sur notre site internet.

Cette édition a atteint le niveau d'application C selon les critères de la *Global Reporting Initiative* («GRI»), cadre internationalement reconnu pour la reddition de comptes en développement durable. Nous sommes très heureux d'atteindre ce critère si tôt dans l'évolution de l'entreprise. Pour une jeune entreprise de la taille d'Osisko, documenter les nombreux indicateurs GRI demande un effort considérable, d'autant que nous n'avons pas encore commencé l'exploitation de Canadian Malartic sur laquelle reposent nombre de ces indicateurs de performance. Nous pensons qu'à terme ces efforts seront payants et que notre performance environnementale et sociale ne pourra qu'en bénéficier.

La préparation de ce rapport 2009 nous a éclairés sur les mesures et les indicateurs que nous devons mettre en place dès l'année prochaine afin d'améliorer notre performance en développement durable. Ceci pourra nous conduire dans les prochaines années à un niveau d'application A et ainsi faire la démonstration de notre leadership dans ce domaine.

Nous sommes conscients des enjeux spécifiques à notre activité : la protection environnementale, le soutien aux communautés locales, le partage des retombées économiques ainsi que la santé et la sécurité de nos employés. En cette année de transition entre les phases de construction et de production, nos équipes continueront de faire de leur mieux afin de minimiser les impacts négatifs possibles sur la communauté locale. Osisko est continuellement en réflexion sur les façons dont les structures telles que le FEMO ou le comité de suivi doivent évoluer avec le projet. Chaque phase du cycle de vie d'une mine présente ses propres défis et Osisko souhaite que les processus de dialogue avec ses parties prenantes soient, à chaque fois, enrichis et mieux adaptés.

Nous profitons de l'occasion pour remercier la population de Malartic de son appui et de sa patience, le début de la production de la mine Canadian Malartic est aujourd'hui à nos portes.

En terminant j'aimerais remercier nos employés qui intègrent la pensée du développement durable dans leur activités quotidiennes, les parties prenantes du projet qui nous poussent à l'excellence dans nos pratiques et les artisans de ce deuxième rapport de développement durable. Tous nous aident à faire d'Osisko la minière nouvelle génération.

Bonne lecture!

Le vice-président Développement durable,
Jean-Sébastien David, mai 2010



MOT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

En 2009, nous avons franchi des étapes cruciales vers la mise en service de la première mine d'Osisko.

En début d'année, l'étude d'impact environnemental relative à notre projet Canadian Malartic a été déclarée recevable par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec («MDDEP»). Fidèles à notre engagement de transparence à l'endroit de la population de Malartic et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dès ce moment, de concert avec la municipalité et le Groupe de Consultation de la Communauté, notre projet a fait l'objet d'audiences publiques sous l'autorité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement («BAPE»).

Le BAPE a rendu une recommandation favorable, assortie de certaines conditions, pour la plupart en accord avec des engagements que nous avons déjà pris volontairement. Par la suite, le gouvernement du Québec a émis le décret autorisant la réalisation de notre projet minier. Les travaux ont alors débuté rapidement et nous avons complété le programme de relocalisation du quartier sud.

Ces audiences ont été une occasion pour des dizaines de personnes et de groupes de faire état de leurs préoccupations face au projet. Nous les avons entendues et en avons tenu compte dans la réalisation du projet Canadian Malartic. Par exemple, nous nous étions engagés à établir un mécanisme de suivi qui puisse faire état aux parties prenantes du respect de nos engagements à leur endroit et des conditions de notre permis. Le BAPE en a fait une condition de sa recommandation favorable et, à son tour, le gouvernement en a fait une condition de l'octroi du permis d'exploitation. Le 17 décembre 2009, le mécanisme était en place : un comité de suivi était formé. Nous en assumons le coût de fonctionnement, bien qu'il soit indépendant d'Osisko. Constitué et mis en place par la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, ce comité a pour mission « d'agir comme agent de liaison entre la population et Osisko, dans le but de favoriser la résolution rapide et efficace de problèmes et de travailler à l'édification d'une collectivité durable. Le comité se doit aussi de discuter de toute question ou problématique entourant le projet et l'exploitation ayant un impact réel ou potentiel significatif sur la communauté ou son milieu de vie. »

Alors que commence le compte à rebours qui nous mènera vers une première coulée d'or en 2011, Osisko est plus que jamais résolue à travailler avec la communauté pour faire de la mine Canadian Malartic une nouvelle référence en matière d'exploitation minière responsable et pour assurer une contribution optimale au développement durable de Malartic, de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec tout entier. Pour se concrétiser, cet engagement doit être celui des centaines de femmes et d'hommes qui construisent et qui bientôt exploiteront la mine Canadian Malartic. Pour toutes et tous, l'année 2009 a été intense et productive. L'année 2010 est aussi enthousiasmante. Au nom de notre conseil d'administration, je veux remercier tous nos employés de l'énergie et de la compétence qu'ils mettent à bâtir **la minière nouvelle génération.**

Le président et chef de la direction
Sean Roosen, mai 2010

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'information présentée dans ce rapport provient des systèmes d'information d'Osisko et des informations recueillies auprès des gestionnaires pour l'année 2009 (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Toutefois, des activités pertinentes, n'affectant pas la valeur des indicateurs de performance pour 2009, et ayant eu lieu au début de l'année 2010 sont aussi présentées. Par ailleurs, l'information présentée a trait aux principales activités d'Osisko et permet aux parties prenantes de bien saisir la contribution de celles-ci au développement durable et les enjeux qui en découlent. Le contenu et la qualité du rapport s'appuient sur les lignes directrices de la GRI.

Objectifs fixés en 2008

Réalisations 2009

Perspectives 2010

Enjeu 1 : Intégrer les principes de développement durable dans le modèle d'affaires d'Osisko

1. Développer une stratégie de développement durable	Renseignement des premiers indicateurs de développement durable	Mettre en place une stratégie de développement durable
2. Dialoguer avec les parties prenantes	Audiences publiques du BAPE, mise sur pied du comité de suivi et des casques verts	Structurer une approche systématique de consultation en interne et en externe avec les parties prenantes
3. Utiliser les meilleures pratiques disponibles	Partenariats universitaires, programmes de R&D	Adapter le modèle de développement durable à d'autres projets sur la base des leçons apprises

Enjeu 2 : Soutenir le développement communautaire en maximisant les retombées régionales

1. Créer des emplois et favoriser les achats locaux	Politiques d'embauche locale et d'approvisionnement de biens et services régionale	Poursuivre les politiques en place – Mettre en place un système de formation pour le traitement du minerai
2. Participer au développement économique local, investir dans les infrastructures municipales	Développement du parc industriel de Malartic, construction d'infrastructures	Faciliter la venue d'entreprises dans le parc industriel de Malartic
3. Contribuer à la richesse	Poursuite de la mission du FEMO	Revoir le mandat du FEMO (contribution à des projets structurants pour l'économie locale) et accroître son capital

Enjeu 3 : Réduire les impacts environnementaux durant l'exploitation de la mine à ciel ouvert et élaborer un plan de fermeture à long terme

1. Améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'impact climatique	Mise en place de projets de compensation	Développer d'autres projets de réduction et de compensation – Comptabiliser les gaz-à-effet de serre
2. Gérer la ressource en eau de façon durable	Construction du bassin Johnson	Opérationnaliser le bassin Johnson et valider le bilan d'eau
3. Minimiser les impacts négatifs sur la communauté	Construction du mur vert, ligne de gicleurs d'eau, suivi des vibrations et eau potable de la ville	Implanter un système de suivi pour la phase d'exploitation
4. Utiliser rationnellement les matières premières	Recyclage des matériaux issus de la délocalisation	Assurer une gestion responsable des matières premières
5. Contribuer à la création de biodiversité	Poursuite des projets de plantation	Poursuivre les plantations et mettre en œuvre le concept de la Forêt Osisko
6. Obtenir la certification ISO 14001	Construction du site dans un objectif de minimisation des impacts environnementaux	Débuter les travaux préparatoires pour la certification
7. Redéfinir l'usage du site en post-fermeture	Dépôt du plan de fermeture	Mettre en œuvre des recommandations du MDDEP – Revoir le plan de fermeture tous les 3 ans

Enjeu 4 : Devenir un employeur de choix

1. Exploiter le site de façon sécuritaire	Dépôt du plan d'urgence	Opérationnaliser le plan d'urgence pour la phase d'exploitation
2. Assurer la sécurité et le bien-être des employés	Formations en santé et sécurité, comité d'employés	Développer une stratégie de santé et sécurité pour la phase d'exploitation

NOTRE PERFORMANCE EN BREF

	2009	2008
À propos de nous		
Employés	137	100
Prix de reconnaissance	4	2
Actif (millions \$ CAN)	1338,8	318,2
Actions en circulation (millions)	336,3	166,5
Capitalisation boursière (millions \$ CAN)	4000	606,1
Une richesse partagée		
Versements à nos fournisseurs (millions \$ CAN)		
– Malartic	10,4	6,6
– Région Abitibi-Témiscamingue	95,2	72,5
– Province de Québec	39,4	87,1
– Total	193,2	130,8
Rémunération de nos salariés (millions \$ CAN)	13,7	11,2
Emploi direct ¹		
– Résidents de Malartic	41	43
– Résidents des environs de Malartic	20	N/A
– Résidents hors des environs de Malartic	76	57
Investissement dans les infrastructures publiques (millions \$ CAN) ²	90	40
Investissement dans la vie communautaire (milliers \$ CAN) ³	175	170
Indemnité moyenne versée aux résidents relocalisés (milliers \$ CAN)	18	18
Un dialogue soutenu avec nos parties prenantes		
Consultations publiques générales ⁴	9	3
Réunions et consultations publiques pour les résidents à relocaliser ⁵	2 ⁶	21
Centre de relations communautaires (nb de visites)	2500	295
Niveau de satisfaction du processus de relocalisation (note sur 100) ⁷	N/A	85
Une priorité – la santé, la sécurité et l'environnement ⁸		
Pertes de vie	0	0
Accidents ayant causé des pertes de temps ⁹	0	0

1 Ne tient pas compte des sous-traitants affectés aux travaux de relocalisation du quartier sud

2 Montant approximatif

3 Montant accordé au FEMO

4 Exclut les séances du BAPE

5 Centaine de rencontres individuelles

6 Au 31 mai 2010

7 Sondage effectué fin 2008

8 La plupart des données concernant l'empreinte environnementale du projet seront pertinentes pour les phases de construction, d'exploitation et de fermeture. Les prochains rapports de développement durable permettront de diffuser les données concernant l'utilisation des matières premières, le volume d'eau utilisé, le volume d'eau recyclé, les consommations d'énergie (produits pétroliers et hydroélectricité), émissions de gaz à effet de serre (GES), les émissions de GES compensées et les superficies des terrains restaurés

9 Ne prend en compte que les employés d'Osisko

OSISKO GRANDIT !

Corporation Minière Osisko (Osisko) est une compagnie canadienne d'exploration et d'exploitation minière aurifère. Elle est cotée à la Bourse de Toronto (OSK) ainsi qu'à la Deutsche Boerse (EWX). Osisko fait aujourd'hui partie des 10 plus importantes compagnies québécoises en termes de capitalisation boursière, celle d'Osisko s'établissant à plus de 4 milliards de dollars à la date de ce rapport.

Osisko exerce ses activités tout au long du cycle de vie d'une mine, depuis la phase d'exploration jusqu'à la phase de fermeture en passant par la construction et l'exploitation. Elle a pour l'instant un seul projet en construction. Il s'agit de la mine Canadian Malartic dans la ville de Malartic, Québec.



Les gestionnaires de Corporation Minière Osisko lors de la conférence de presse annonçant l'obtention du décret gouvernemental autorisant la construction de la mine Canadian Malartic, le 20 août 2009.



La relocalisation en pratique : le quartier Sud

Sur les 204 résidences ou habitations multiples à être relocalisées, 62 ont dû être démolies. Le quartier Sud a été déplacé vers un tout nouveau cadre résidentiel : le quartier Nord où 140 maisons ont été déménagées. Trois des institutions publiques ont également été reconstruites près du nouveau quartier d'habitation, alors que les autres ont été intégrées au tissu urbain adjacent.

Lors de la démolition, beaucoup de matériel comme les portes, fenêtres et armoires fut récupéré et vendu localement. Le béton, également récupéré (4 500 tonnes métriques), sera utilisé comme matériel de remblai lors de la construction du mur vert.

En plus des résidences, il a fallu procéder à la démolition de deux écoles, un centre communautaire, un centre de la petite enfance et un immeuble d'habitations à loyer modique. Pour une des écoles et le centre communautaire, la ségrégation des résidus a permis de recycler 96 % des matériaux. Tout le recouvrement bitumineux des rues (14 000 tonnes métriques) fut récupéré et utilisé dans des travaux de construction. Le béton des trottoirs sera également utilisé comme matériel de remblai pour le mur vert. Les poteaux de bois ont été récupérés par Osisko et réinstallés sur le site de l'usine.

CANADIAN MALARTIC

Acquise en 2004 par Osisko, Canadian Malartic est un projet de mine d'or dont l'exploitation commencera en 2011 et dont les réserves sont estimées à 9 millions d'onces.

Une étape charnière dans la réalisation de ce projet a été franchie en 2009 suite à la réalisation d'une étude d'impact environnemental avec le processus de consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement («BAPE») et la remise au ministère du Développement Durable, de l'environnement et des Parcs («MDDEP») des recommandations par les analystes de tous les ministères concernés. Plus de 300 personnes ont assisté aux audiences du BAPE et un total de 83 mémoires a été déposé dont plus des deux tiers (57) étaient favorables au projet.

Ces rapports et les conclusions positives qui s'y trouvaient quant à l'acceptabilité du projet ont permis à Osisko d'obtenir en août 2009 le décret ministériel d'autorisation du projet Canadian Malartic. Ce décret marque un tournant majeur pour Malartic et sa région. Il a été reçu par Osisko avec fierté mais aussi avec humilité : ce décret nous fournit des autorisations mais surtout des obligations envers la population de Malartic qui a cru au projet et en l'approche du développement durable préconisée par Osisko. Parmi les sept conditions du décret notons la nécessité d'un contrôle des opérations de sautage, du bruit pendant l'exploitation, de la quantité et de la qualité de l'effluent, de la mise en place d'un programme de surveillance et de suivi, et de plans de mesure d'urgence. Les projets nécessaires au respect de ces conditions ont tous débuté.

À ce jour, environ 50 % de la construction du projet est réalisée. Le plus grand défi du projet Canadian Malartic était son acceptabilité sociale rendue complexe par la nécessité de recourir à la relocalisation de 204 familles du quartier Sud de Malartic. Cette phase de relocalisation est aujourd'hui quasi terminée et 85 % des personnes concernées ont estimé que leur déménagement a permis d'apporter une ou plusieurs améliorations à leur cadre résidentiel.

100^e maison relocalisée par Osisko



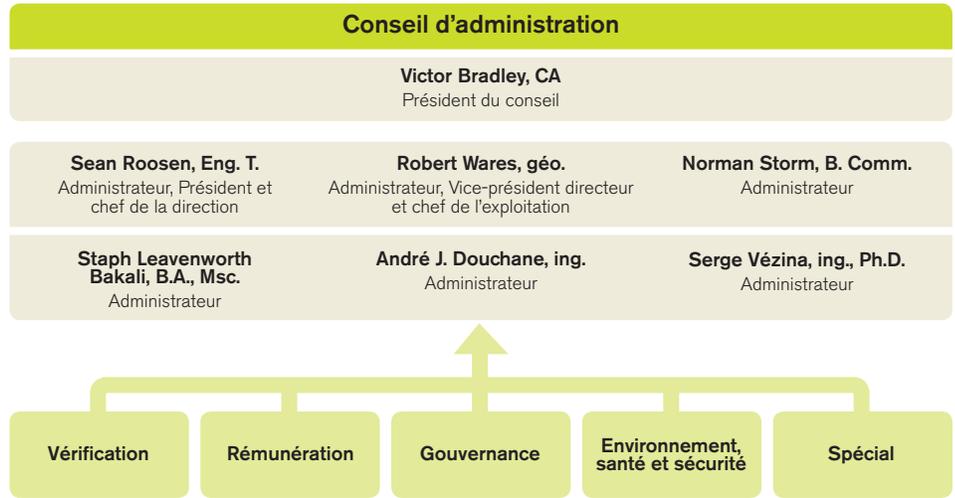


D'autres projets au Canada

Parallèlement à la construction de Canadian Malartic, Osisko, dans sa volonté de devenir un acteur majeur dans le secteur minier au Canada, a poursuivi des projets d'exploration sur six sites au Québec (Duparquet, Extension Canadian Malartic), en Ontario (Bowmore, Dunn, Mountjoy) et en Nouvelle-Écosse (Goldboro).

Un système de gouvernance transparent

Osisko a mis en place un système de gouvernance transparent et efficace encadré par un code d'éthique strict. Ce système de gouvernance est régi par les lignes directrices du Règlement 58-201 des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le conseil d'administration est majoritairement composé de membres indépendants (5 sur 7). Le conseil compte cinq comités d'administrateurs. Le comité Environnement, santé et sécurité supervise les activités d'Osisko reliées à l'environnement de travail, l'environnement humain et l'environnement physique. De l'information additionnelle sur le système de gouvernance d'Osisko est disponible dans la notice annuelle 2009.



Des valeurs présentes au jour le jour

La croissance d'Osisko ne la fait pas dévier de ses valeurs et de la façon dont elle veut gérer ses relations avec ses parties-prenantes. Ces valeurs sont au cœur de chacune des décisions d'affaires de l'entreprise.

Les gestionnaires de Corporation Minière Osisko recevant le Prix Syncrude de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole pour l'excellence en développement durable.



Une reconnaissance de nos efforts

En 2009 et au début 2010, la démarche de développement durable d'Osisko ainsi que sa démarche d'entrepreneuriat ont été reconnues comme des approches innovatrices et performantes. Osisko s'est ainsi vu remettre des prix attestant de son engagement vers l'excellence en exploitation minière :

1. Chambre de commerce de Rouyn-Noranda – Prix impact économique en Abitibi-Témiscamingue
2. Chambre de commerce de Val-d'Or – Prix impact économique en Abitibi-Témiscamingue
3. Association de l'exploration minière du Québec – Entrepreneur de l'année
4. Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole – Prix Syncrude pour l'excellence en développement durable

Un réseau minier établi

Afin d'atteindre ses objectifs d'excellence en étant au fait de tous les développements technologiques et des meilleures pratiques du secteur minier, Osisko fait partie d'associations minières provinciales et nationales ainsi que d'une association industrielle en développement durable :

- Association minière du Québec
- Association de l'exploration minière du Québec
- Prospectors and Developers Association of Canada
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Différentes chambres de commerce

Plus que de simples observateurs, nous contribuons activement à divers groupes de travail au sein de ces associations où nous pouvons partager avec l'ensemble de l'industrie minière canadienne l'expertise développée durant nos projets.

NOTRE VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour Osisko, le développement durable est avant tout une façon d'être et une responsabilité inhérente à son métier. Osisko reconnaît que les régions et municipalités accueillant ses projets sont ses hôtes et, en tant qu'invité, Osisko se doit de respecter leur milieu de vie, leurs valeurs, leurs cultures et coutumes. Ainsi, les activités d'Osisko se doivent à la fois de préserver les ressources naturelles existantes et de contribuer à l'enrichissement de la région d'accueil durant l'opération et après la fermeture de la mine.

Pour Osisko, le développement durable est également une façon de faire des affaires. Grâce à une approche innovante dans la protection environnementale et dans les relations avec les communautés d'accueil, Osisko veut devenir la référence en développement durable dans le secteur minier canadien.

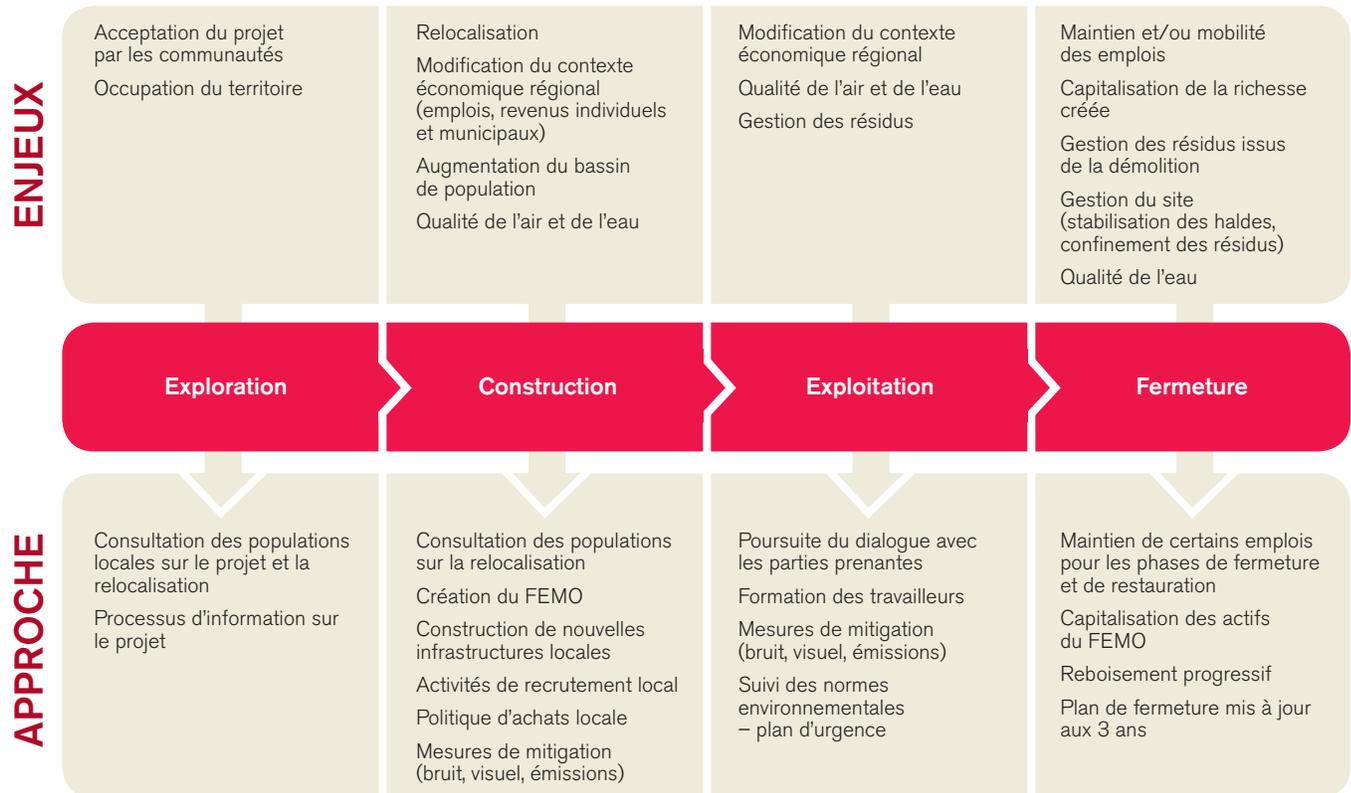
Finalem^{ent}, le développement durable ce sont les hommes et les femmes d'Osisko qui ont chaque jour à cœur de laisser leur contribution aux communautés et de participer à un projet porteur de richesse économique et de valeur sociale.

NOTRE APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Osisko exerce ses activités tout au long du cycle de vie d'une mine, de l'exploration jusqu'à la fermeture en passant par la construction et l'exploitation. Consciente que les enjeux de développement durable varient au cours du cycle de vie d'un projet minier, Osisko adapte sa démarche de développement durable à chacune des phases. Ainsi, dans le cas du projet Canadian Malartic, l'approche d'Osisko évolue de la façon suivante :

Projet Canadian Malartic

Enjeux et approches de développement durable selon la phase du projet



En 2009, deux plans essentiels pour les phases d'exploitation et de fermeture ont été déposés pour le projet Canadian Malartic :

- **Le plan d'urgence** qui continuera à évoluer à partir des commentaires des employés, de la municipalité et des instances de sécurité publique ;
- **Le plan de fermeture** expliquant les mesures entreprises à la fin de la phase d'exploitation (réhabilitation, restauration) et les conditions associées (temps, délais, coûts...). Ce plan sera mis à jour régulièrement et pourra prendre en compte les nouveaux projets intégrés au site.

L'équipe des Casques Verts

En 2009, lors des travaux de relocalisation dans le nouveau quartier Nord, une équipe d'étudiants a été mise en place dans le but d'informer les résidents des travaux dans leur secteur et d'être à leur écoute pour intervenir rapidement au besoin. De petits gestes ont permis aux résidents d'avoir une meilleure qualité de vie pendant les travaux, par exemple aider les enfants à se rendre à l'école en toute sécurité en traversant les rues, distribuer des passes pendant les vacances aux familles pour qu'elles aient gratuitement accès aux aires de jeu du terrain de camping situé à proximité. Suite à cette expérience grandement appréciée par les résidents, l'initiative sera renouvelée en 2010 pour les résidents affectés par la construction de certains ouvrages : le mur vert, les aires de repos, la piste cyclable et les parcs.



Un dialogue continu avec nos parties prenantes

Pour pouvoir mieux répondre aux attentes de ses parties prenantes, Osisko met un point d'honneur à être à l'écoute de celles-ci, et ce, tout au long du cycle vie de la mine. Osisko met une emphase particulière sur les parties prenantes directement affectées par ses activités à savoir les communautés locales, les municipalités et employés. Différents processus de communication ont été mis en place assurant un dialogue transparent et constructif entre Osisko et les différentes parties prenantes du projet Canadian Malartic :

Projet Canadian Malartic :

flux de communication entre Osisko et les parties prenantes du projet



Un exemple de dialogue avec nos parties prenantes est le dialogue en cours avec certains de nos investisseurs ayant au centre de leurs préoccupations l'investissement responsable (la Société Générale de Financement, Bâtirente, le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec).

Relocalisation du HLM Germain Paquet

Lors du déménagement des 20 unités du HLM Germain Paquet, l'équipe d'Osisko était présente afin de s'assurer que les locataires (âgés de plus de 65 ans) déménagent dans leur nouvel appartement sans souci. Que ce soit pour leur offrir un repas chaud en attendant les déménageurs, faire le branchement des appareils électroniques, installer les cadres sur les murs, faire leur lit, rien n'a été négligé pour diminuer leur anxiété. Des liens très spéciaux se sont développés au cours de ce déménagement entre les résidents et l'équipe d'Osisko.



© Daniel Rompré

La mine : une activité structurante pour l'économie régionale

Retombées économiques directes et indirectes

Osisko est consciente de son rôle dans l'amélioration de l'économie des régions où elle développe des projets. Le projet Canadian Malartic apporte bien plus que seulement des redevances au Québec : de l'exploration amorcée en 2005 jusqu'à la restauration complète du site de Malartic en 2024, Osisko aura investi un total de 3,2 milliards de dollars, dont 85 % au Québec; la valeur ajoutée créée par la mine s'établira à 1,8 milliard de dollars. Au cours de 2009, Osisko a investi plus de 315 millions \$ en construction et en exploration sur le projet Canadian Malartic.

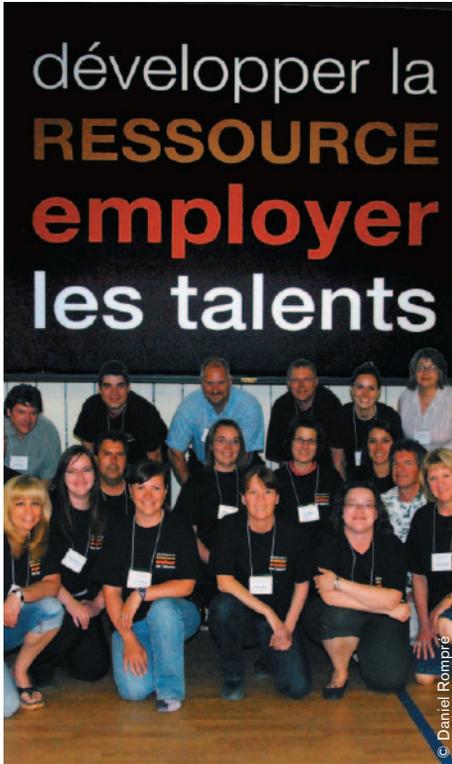
Investissements au Québec en 2009

	Millions de \$	% des investissements d'Osisko
Malartic	18,2	5,8
Abitibi-Témiscamingue (incluant Malartic)	166,7	52,9
Québec (incluant Abitibi-Témiscamingue)	271,9	86,3

Emplois directs selon le lieu de résidence des employés en 2009

	Personnes	%
Malartic	41	30
Environs de Malartic	20	15
Hors région de Malartic	76	55

À la fin de 2009, plus de 500 personnes de la région travaillaient à la progression du projet Canadian Malartic. Osisko a terminé l'année avec 137 employés et a versé des salaires totalisant 13,7 millions \$. De plus, à la fin de l'année 2009, près de 400 employés de sous-traitants exécutaient des travaux sur le chantier du projet Canadian Malartic. La quasi-totalité de ces individus provenaient de l'Abitibi-Témiscamingue.



Soutien des activités de recherche scientifique

Tout au long de la préparation à la phase d'exploitation, Osisko s'est entourée des meilleurs spécialistes indépendants du domaine que cela soit en géologie, en écologie ou en études d'impact social. Osisko a également fait appel à des universités québécoises pour la guider dans des problématiques de réduction des incertitudes et d'amélioration de la performance des nouvelles technologies utilisées. La recherche scientifique par les universités de la région permet d'obtenir des réponses adéquates aux questionnements – personne n'étant mieux placé pour effectuer une recherche appliquée dans un contexte local que des personnes y résidant. Ainsi à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), Osisko a contribué à une étude hydrogéologique des eskers en Abitibi et initié une étude écologique pour le boisement en continu du parc à résidus pour la mine Canadian Malartic.

Une autre étude menée conjointement par l'École Polytechnique de Montréal, l'UQAT, Osisko, Golder et Goldcorp, est en cours sur le comportement des résidus épaissis à grande échelle.

Finalement, un dirigeant d'Osisko, Robert Wares, et Osisko ont contribué financièrement à la recherche en géologie avec un don d'actions au département des Sciences de la terre et des planètes de l'Université McGill ainsi qu'un don à l'Association minéralogique du Canada pour la rédaction d'un ouvrage de référence sur le secteur minier au Canada. Ce don permettra aux étudiants en géologie des universités canadiennes d'avoir accès à un manuel d'étude mis à jour et ce, à un prix abordable.

PERSPECTIVES 2010

Conscients que ces réalisations en 2009 ne sont que le début de l'application de notre démarche en développement durable, nous avons pu identifier les 3 principaux défis qui nous attendent pour 2010 :

1. Réaliser nos objectifs de développement durable en vue des phases d'exploitation et de fermeture à Malartic ;
2. Élaborer une stratégie de développement durable qui permettra de transposer le modèle Osisko développé à Canadian Malartic à de nouveaux projets où les contextes locaux et provinciaux sont différents ;
3. Poursuivre le dialogue avec les parties prenantes durant la phase d'exploitation.

LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Le début de la phase d'exploitation marque un tournant important pour Canadian Malartic. Il reste essentiel pour Osisko de continuer d'être à l'écoute des besoins et préoccupations des habitants de Malartic et de la région.



Le nouveau quartier Nord aménagé par Osisko

NOS OBJECTIFS

Les objectifs d'Osisko en matière d'enjeux sociaux sont clairs :

- Maximiser les retombées économiques du projet en favorisant l'emploi local directement sur le site minier ou indirectement en faisant appel à des fournisseurs locaux et régionaux ;
- Promouvoir le bien-être des communautés locales ;
- Doter la municipalité d'infrastructures municipales durables.

NOS RÉALISATIONS EN 2009

Fin de la mission du GCC et création du Comité de suivi

Le **Groupe de consultation de la communauté (GCC)** avait comme mandat de préparer et de guider la relocalisation et de servir de lien entre le projet et les résidents de Malartic. Avec la fin de la relocalisation, le GCC a donc tenu sa dernière réunion et a pu dresser un bilan réussi : 85 % de la population concernée par la relocalisation considère que le déménagement a permis d'apporter une ou plusieurs améliorations à leur cadre résidentiel.

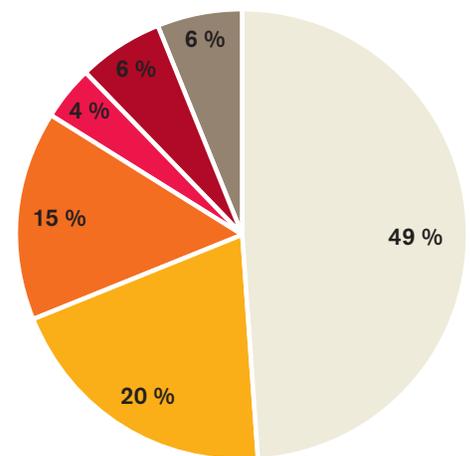
D'autre part, le **Comité de suivi**, créé en décembre 2009, agit comme agent de liaison entre les communautés et Osisko et effectue une veille continue des impacts et des retombées du projet sur les communautés. Il doit favoriser la résolution rapide des problèmes susceptibles de se produire.

Politique d'approvisionnement régional en biens et services

Pour associer les entreprises locales à son succès, Osisko s'est dotée d'une politique d'approvisionnement régional en biens et services. De nombreuses PME de Malartic ont directement été impliquées dans le projet de construction. En plus de bénéficier des retombées économiques immédiates de cette activité, ces entreprises ont également pu développer une expertise spécifique recherchée dans les secteurs minier et de la construction. Grâce à cette expertise, les fournisseurs d'Osisko sont aujourd'hui mieux positionnés que jamais sur les marchés nationaux et internationaux.

D'autre part, Osisko encourage également ses fournisseurs régionaux à ouvrir des bureaux locaux à Malartic. Ceci leur permet d'être plus efficace en étant au plus près du site de Canadian Malartic mais également de participer à la vie économique locale.

Répartition des achats pour le projet Canadian Malartic (total des achats 2009 : 316 M\$ CAN)





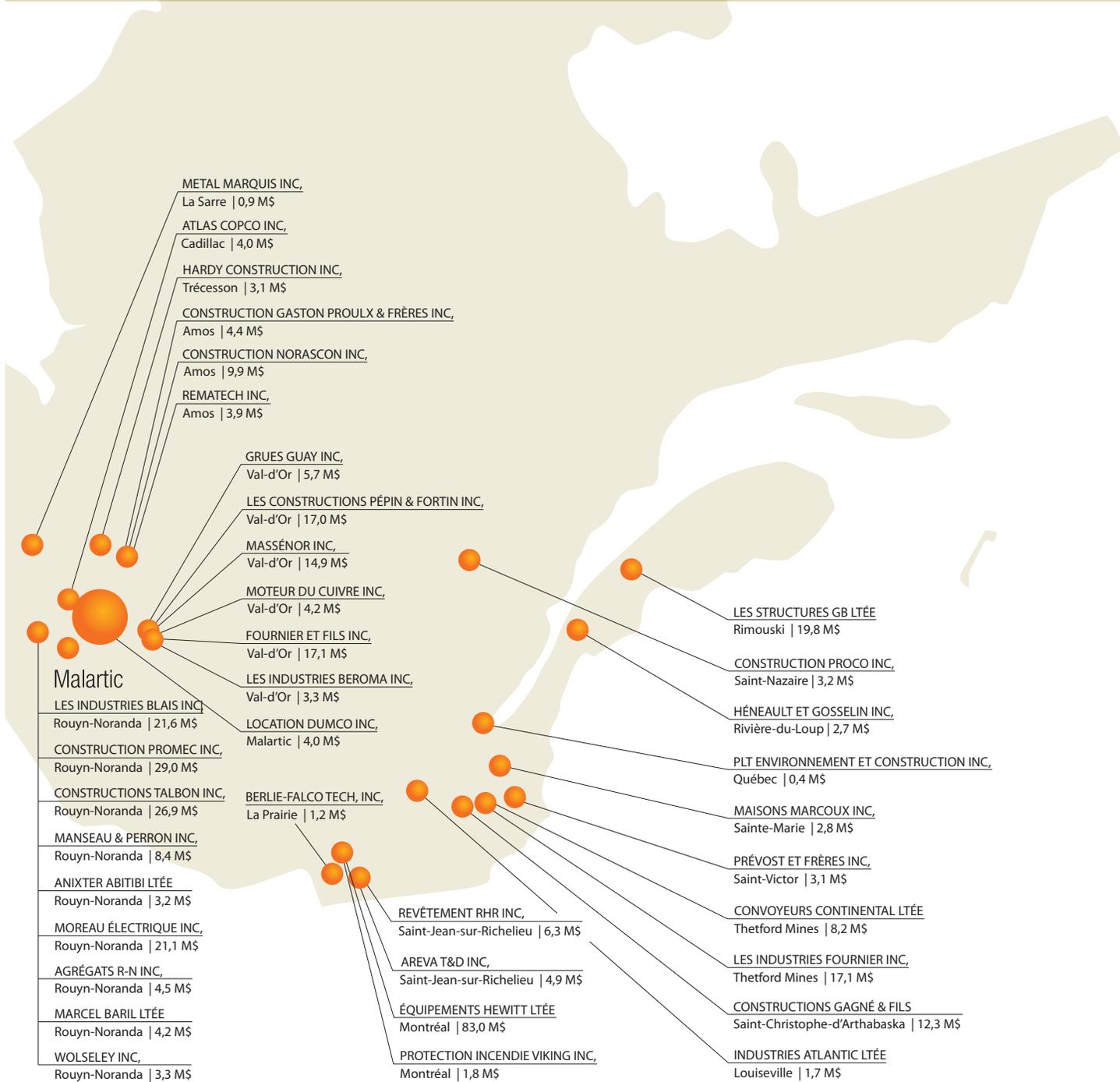
© Daniel Rompré

Le projet Canadian Malartic

Plus de 200 fournisseurs québécois contribuent à la construction du projet aurifère Canadian Malartic, le plus important projet d'investissement privé au Québec.

Contrats octroyés à des entreprises du Québec

1 MILLIARD \$ D'INVESTISSEMENT





Support accentué à l'économie régionale et aux infrastructures municipales

Osisko a également participé à une initiative municipale pour réaliser un parc industriel pouvant accueillir de nouvelles entreprises à Malartic. Ceci permettra une diversification de l'économie régionale et empêchera le syndrome de l'employeur unique observé dans de nombreuses villes minières dans le monde. L'objectif est qu'à la fermeture de la mine, la municipalité de Malartic soit outillée pour continuer à prospérer économiquement et assurer le bien-être de ses futurs habitants.

Osisko a également remis à la population de Malartic l'ensemble des bâtiments institutionnels prévus, à savoir une école primaire, un centre d'éducation pour adultes, un centre communautaire, une garderie et un centre d'hébergement de soins de longue durée. Ces réalisations représentent un investissement total de 130 millions de dollars (incluant la relocalisation) et sont un retour direct de notre présence en sol malarticois.

La relocalisation du quartier Sud dans un nouveau quartier Nord aménagé par Osisko, a permis à la municipalité de Malartic d'économiser 29 millions de dollars en travaux d'infrastructures qui auraient été nécessaires pour assurer une mise à niveau du quartier Sud.

Le FEMO – un partenaire communautaire de premier plan de Malartic

Pour maximiser l'efficacité des retombées économiques auprès des communautés locales, en mars 2008, Osisko a mis sur pied le Fonds Essor Malartic Osisko (FEMO), un organisme à but non lucratif voué au développement durable de Malartic. Le FEMO est dirigé par un conseil d'administration majoritairement composé de citoyens de Malartic et de la région non liés à Osisko.

Pour une deuxième année consécutive, le FEMO a redistribué 150 000 \$ en 2009 afin de favoriser des projets porteurs de qualité de vie pour les citoyens de Malartic que ce soit dans les secteurs de l'éducation, des sports, de la culture, de la jeunesse, des aînés et de la santé. En 2009, 49 projets furent acceptés par les administrateurs du FEMO: 80 % de ces projets concernaient des activités malarticoises tandis que 20 % étaient de portée régionale tout en profitant à Malartic.

Les sommes accordées ont pu aider à la fois des organismes culturels (Festival Western de Malartic, Société d'histoire de Malartic, Orchestre symphonique de l'Abitibi-Témiscamingue...), éducatifs (Corporation de Développement de l'enseignement supérieur, école secondaire Le Tremplin...) et sociaux (Maison des jeunes de Malartic – Refuge jeunesse ...).

La mission du FEMO s'inscrit toutefois dans la durée. Le FEMO devrait ainsi contribuer à la qualité de vie des générations futures de Malarticois. C'est pourquoi le FEMO a initialement été doté de 325 000 actions d'Osisko. Entiercées, celles-ci sont progressivement libérées jusqu'en 2012. Au 31 mai 2010 ces actions valent 3,4 millions de dollars. Au surplus, Osisko s'est engagée à verser annuellement 150 000 \$ pour la durée d'exploitation de la mine.

Le FEMO a également tenu en 2009 sa première activité de levée de fond lors d'un tournoi de golf à Malartic. Les partenaires financiers ainsi que les entrepreneurs et consultants invités ont permis de récolter des fonds pour assurer la pérennité du FEMO.

Photos de haut en bas :
 Centre culturel et récréatif Le Tremplin
 Centre de la petite enfance Babin et Calin
 Résidence Germain-Paquette (HLM)
 Centre de formation aux adultes Le Trait-d'union
 École des explorateurs

Des partenariats pour mieux intégrer les enjeux des communautés autochtones

Deux entreprises algonquines ont conseillé la direction d'Osisko et ses employés sur les enjeux des communautés autochtones :

- Pokôk a présenté la culture et l'histoire du peuple algonquin pendant 80 heures de formation aux gestionnaires en poste à Malartic.
- Ménéтик est une entreprise œuvrant dans le développement économique du peuple algonquin : elle servira d'intermédiaire entre la main-d'œuvre algonquine et Osisko. De plus, Ménéтик fournira des services de reboisement dans le cadre de notre effort de compensation carbone.



Le tournoi de golf organisé par Osisko en septembre 2009 au profit du FEMO a permis d'amasser la somme de 400 000\$.

19

La Corporation Victoire

Née de l'initiative d'Osisko et de l'école secondaire Le Tremplin de Malartic, la Corporation Victoire vise à contrer le décrochage scolaire et à faire la promotion de la persévérance dans les études. Osisko y joue un rôle de leader et en est un membre actif. Ainsi, Osisko a envoyé une lettre à tous ses fournisseurs leur demandant expressément de ne pas recruter de jeunes ayant l'âge d'être encore au secondaire. Osisko s'est elle-même engagée à n'embaucher que des jeunes ayant au minimum terminé leur secondaire V.

Intégration des enjeux des communautés autochtones

Osisko souhaite que le projet de Malartic suscite l'engagement des Premières Nations de la région et plus particulièrement du peuple algonquin et leur offre de nouvelles opportunités économiques. Différentes initiatives ont été mises en place afin d'accroître la participation des peuples autochtones à l'exploration minérale et aux activités liées à l'exploitation minière que ce soit sur le projet de Canadian Malartic ou sur d'autres projets en Abitibi-Témiscamingue :

- Une collaboration a été mise en place entre Osisko et le Conseil des ressources humaines des Premières nations de Val-d'Or visant l'embauche et le développement de la main-d'œuvre autochtone dans le secteur minier. Osisko a également participé pour la première fois à une journée carrière à Kitigan Zibi Anishinabeg, un village algonquin près de Maniwaki dans la vallée de la Gatineau ;
- Un comité formé du Conseil tribal Anishinabeg, de leur grand chef et de représentants d'Osisko a été formé pour assurer un dialogue constructif entre la Nation algonquine et Osisko.

PERSPECTIVES 2010

Osisko est consciente qu'avec l'arrivée du projet Canadian Malartic au seuil de la phase d'exploitation, l'année 2010 amènera de nouveaux enjeux communautaires. Dans ce contexte, plusieurs projets apparaissent d'importance pour continuer à assurer les bénéfices du projet aux communautés locales :

1. Repenser le rôle du comité de suivi pour la phase d'exploitation, établir un bilan de la contribution d'Osisko et suggérer des pistes d'amélioration pour s'assurer de l'efficacité de son action ;
2. Modifier la structure organisationnelle du FEMO pour assurer la préservation et la croissance du capital du FEMO. L'objectif du FEMO est de générer des bénéfices sur le long terme pour les habitants de Malartic. Il est donc primordial de doter le FEMO de compétences en gestion de patrimoine par exemple ;
3. Faciliter la venue d'entreprises sur le nouveau parc industriel de Malartic.

NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Dans tout projet minier, les enjeux environnementaux sont au cœur des préoccupations des communautés locales ainsi que des organisations non-gouvernementales. Ces préoccupations sont légitimes et sont également au cœur de la démarche de développement durable d'Osisko, qui souhaite devenir la compagnie de référence canadienne pour la préservation de l'environnement dans le secteur minier.

Pour démontrer à nos parties-prenantes que le projet de Malartic était robuste, Osisko a envisagé toutes les situations possibles, étudié les mines des quatre coins du monde, fait appel aux experts les plus reconnus et croit être arrivée aujourd'hui à définir un projet d'une excellence environnementale sans précédent, qui utilise les meilleures technologies disponibles de mitigation des impacts environnementaux.

NOS OBJECTIFS

Dès la confirmation de la présence du gisement en 2007, Osisko s'est donné comme objectif de minimiser les impacts négatifs du projet Canadian Malartic. Par exemple, très tôt dans le déroulement du projet, il a été décidé d'utiliser les superficies des parcs à résidus abandonnés par les anciennes exploitations minières pour servir de base à celles de la nouvelle exploitation. La prise en compte de tous les impacts potentiels sur l'ensemble du cycle de vie d'un complexe minier traditionnel, a permis de concevoir l'un des meilleurs projets miniers pour atteindre les objectifs suivants :

- Tendre vers un bilan carbone neutre de la mine;
- Procéder à une gestion durable de la ressource en eau (objectif zéro rejet);
- Minimiser l'impact sonore et visuel, l'impact des poussières et des vibrations lors des sautages (construction du mur vert);
- Minimiser les risques concernant la gestion des résidus miniers.

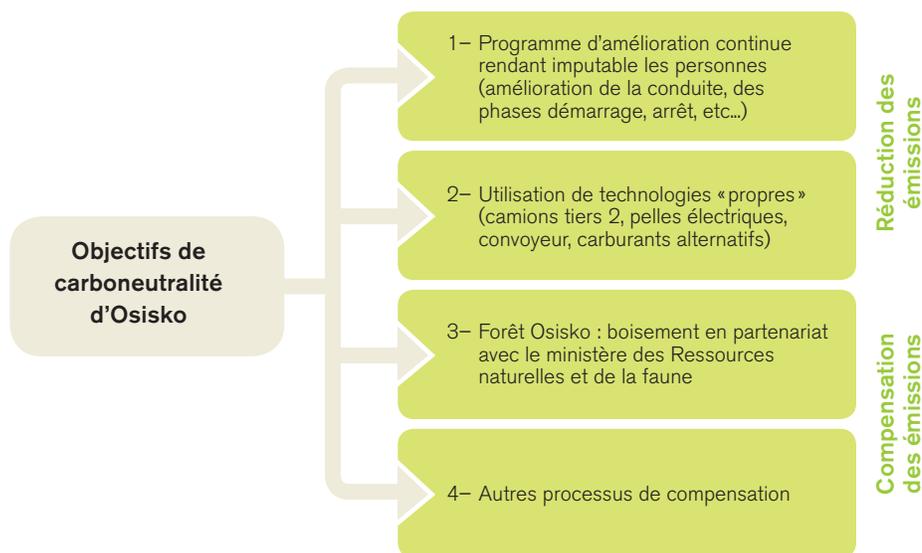
NOS RÉALISATIONS EN 2009

Carboneutralité

L'engagement initial de tendre vers un bilan de carbone neutre est plus pertinent que jamais. Consciente de ses responsabilités et persuadée qu'à moyen terme l'ensemble de l'industrie devra rendre des comptes sur ses émissions de gaz à effet de serre (GES), Osisko a mis en place :

- des projets de réduction des GES émis par ses opérations
- des projets de compensation des émissions de GES structurants pour la communauté

Dès le début de la phase d'exploitation, Osisko sera ainsi en mesure de comptabiliser précisément toutes ses émissions de GES directes et indirectes. Les estimations actuelles prévoient une consommation annuelle d'électricité de 85 MWh. Osisko s'approvisionnera auprès d'Hydro-Québec, dont la production est à 98 % de source hydroélectrique.



Un apprentissage permanent

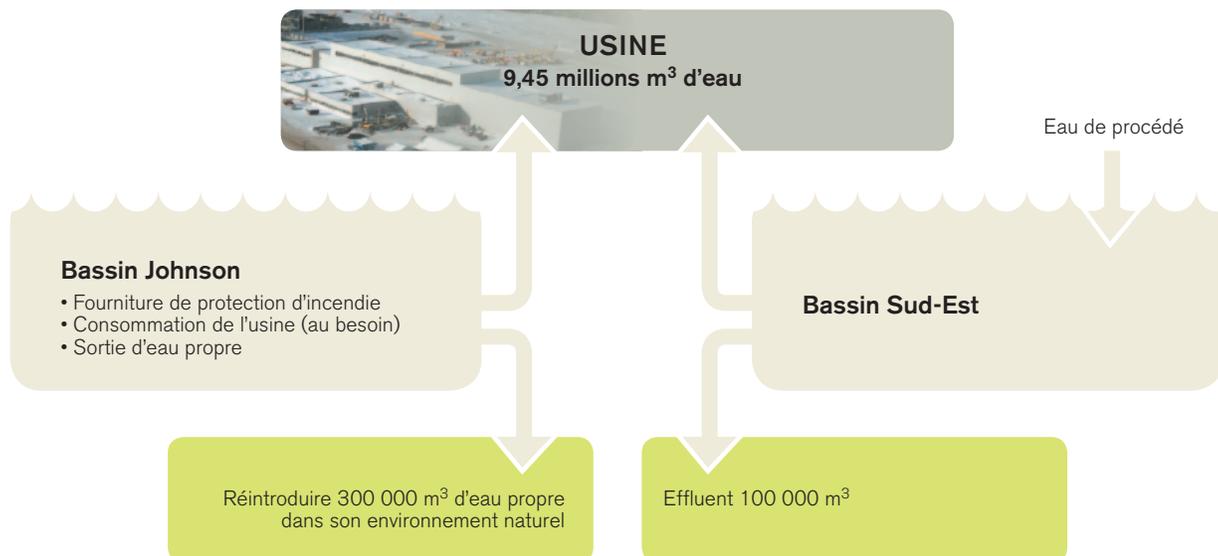
Durant quelques jours de l'été 2010, une période de sécheresse a rendu très complexe la gestion des poussières produites par les activités de construction. Des camions supplémentaires ont été ajoutés pour arroser les routes et utiliser des abats-poussières. Suite à cet épisode, Osisko a repensé son mode de gestion et d'atténuation des poussières pouvant être générées par le transport routier. A suivi l'installation d'une ligne de gicleurs d'eau sur le chemin entre la future fosse et le concasseur permettant d'augmenter l'efficacité du système tout en diminuant l'emploi des camions à eau.

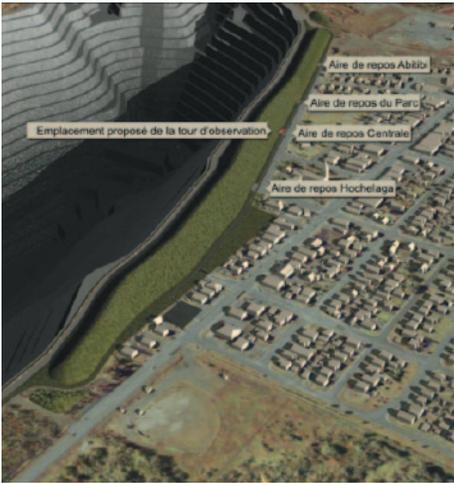


Gestion responsable de la ressource en eau

Afin d'éviter le prélèvement d'eau dans les cours d'eau environnants et de maximiser le recyclage d'eau pour minimiser les rejets dans l'environnement, Osisko a débuté en 2009 la construction du bassin Sud-Est. Ce bassin servira à accumuler à la fois les eaux d'assèchement de la fosse, les précipitations et le ruissellement provenant de la fonte des neiges. Avec une telle réserve d'eau, Osisko pourra donc éviter d'utiliser de l'eau propre pour ses procédés de traitement du minerai en puisant directement dans ce bassin. De plus, Osisko pourra encore plus réduire la quantité de rejet à l'effluent pour atteindre son objectif de zéro rejet grâce à la construction d'un second bassin (le bassin Johnson). Celui-ci jouera un rôle important en accumulant les eaux propres provenant du bassin versant ouest. Une fois le bassin rempli, l'eau en surplus sera redirigée dans le réseau hydrographique existant.

Bien que les études hydrogéologiques aient souligné la faible probabilité de nuire à la prise d'eau de la municipalité par le projet Canadian Malartic, la municipalité de Malartic et Osisko ont réalisé des travaux permettant de trouver une nouvelle source d'alimentation. Cette source d'alimentation possède une qualité et quantité adéquates pour constituer une source alternative si cela s'avérait nécessaire.





Un mur vert multifonctionnel

Le début de la construction du complexe minier à 2,5 km du centre-ville de Malartic a coïncidé avec le début de la conception et la présentation à la population du projet de mur vert. Ce mur vert, construit le long de la limite nord de la fosse, est destiné à limiter l'impact visuel et sonore de l'exploitation. Il constitue un élément clé de l'approche d'Osisko pour réduire les impacts négatifs sur la population locale de la construction et de l'exploitation de la mine.

Une fois terminé, ce mur vert permettra à la fois :

- l'atténuation significative des nuisances sonores
- un visuel agréable autour du complexe minier
- une protection contre les poussières

Le mur en chiffres

- 1,3 km de longueur
- 15 m de hauteur
- Largeur de la base entre 44 et 67 m
- 225 000 m³ de déblais
- 600 000 m³ de pierres utilisées

Suivi des vibrations lors des sautages

Depuis 2009, les activités de sautage se font plusieurs fois par semaine. Chaque sautage a fait l'objet d'un suivi rigoureux. Pour ce faire, une station météorologique, un réseau de sismographes ainsi qu'un réseau de microphones ont été mis en place. De plus, du personnel supplémentaire a été ajouté au service de l'environnement afin d'assurer une présence permanente sur le site et d'autoriser ou non les sautages selon les conditions météorologiques et de terrains rencontrées. Durant la dernière année, chacun des sautages a été effectué à l'intérieur des normes prescrites par le gouvernement (données disponibles auprès du comité de suivi).

Un projet de recherche pour la biodiversité

Les experts ayant analysé le projet Canadian Malartic ont évalué que ce site était initialement pauvre en biodiversité de par la présence d'un site de 550 ha de résidus miniers non restauré, dénudé de toute végétation et sujet à l'érosion éolienne depuis plusieurs décennies. En collaboration avec l'UQAT, Osisko souhaite déterminer les meilleurs protocoles de boisement en continu du parc à résidus. En sélectionnant les meilleures espèces pour ce contexte, la biodiversité du site pourra donc augmenter. À notre connaissance, Osisko sera la première entreprise minière réalisant des essais de boisement de résidus épaissis de cette envergure. Osisko contribue à faire évoluer les connaissances dans le domaine et utilise ces résultats de recherche appliquée pour améliorer l'empreinte environnementale du complexe.



Les parcs à résidus abandonnés de Malartic

Gestion des résidus miniers

En Janvier 2009, une entente a été signée entre Osisko et le gouvernement du Québec pour la restauration du site abandonné d'East Malartic. La mine East Malartic a été une des trois grandes mines d'or de l'histoire de Malartic et a été en exploitation de 1936 à 1983. L'usine érigée sur ce site a par la suite traité du minerai d'autres mines jusqu'en 2002. En 2004, lorsque son dernier propriétaire a fait faillite, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNRNF) a hérité du site et en assure depuis le suivi environnemental. Dans le cadre de cette entente, Osisko va assumer la moitié des obligations financières du gouvernement pour la restauration et utilisera les résidus de Canadian Malartic pour recouvrir progressivement le site, le rendant inoffensif. De cette manière, Osisko offre au MRNF une solution environnementale et économique pour la gestion de ce site abandonné et pourra disposer de ses propres résidus de traitement d'une façon efficace et respectueuse de l'environnement.

D'autre part, des travaux de suivi afin de déterminer la qualité de nos résidus se sont également poursuivis durant l'année et ont montré le très faible risque associé à ces résidus. Un projet de recherche en collaboration avec l'UQAT, l'École Polytechnique de Montréal, Golder, Osisko et Goldcorp permettra de valider les données théoriques et de trouver des occasions d'amélioration au niveau de la conception du parc à résidus.

PERSPECTIVES 2010

Avec la fin de la phase de construction et le début de l'exploitation, les enjeux environnementaux vont se modifier. Osisko s'est préparée à ces nouveaux enjeux avec des objectifs ambitieux mais réalistes :

1. Comptabiliser les émissions de GES et formaliser leur gestion ;
2. Diversifier les processus de compensation carbone et planifier la préparation des terrains de plantation de la forêt Osisko ;
3. Continuer le projet de boisement en continu des parcs à résidus et débiter les essais terrain ;
4. Débiter les travaux préparatoires pour obtenir la certification ISO 14 001 de la mine.

NOS EMPLOYÉS

Les enjeux liés aux ressources humaines sont nombreux chez Osisko. La santé et la sécurité de nos employés est notre priorité de chaque instant et Canadian Malartic a été spécifiquement conçue pour minimiser ces risques. La disponibilité et le recrutement de main-d'œuvre qualifiée constituent également des enjeux de taille dans le secteur minier.

Sont en cause notamment le décrochage scolaire, l'éloignement des sites miniers des grands centres et une image de l'industrie et de l'emploi minier ne correspondant pas à la réalité actuelle de l'industrie.



NOS OBJECTIFS

Nos objectifs en matière de ressources humaines répondent directement aux enjeux auxquels nous sommes confrontés :

1. Assurer la santé et la sécurité de nos employés;
2. Favoriser l'emploi local;
3. Promouvoir la formation professionnelle des communautés locales et aider à la lutte contre le décrochage scolaire;
4. Participer au développement d'une expertise minière de pointe québécoise.

NOS RÉALISATIONS EN 2009

Cette année, la priorité durant la construction a été d'utiliser le talent régional : des 137 employés d'Osisko, 75 % travaillent à Malartic et 57 % proviennent du «grand Malartic», composé des municipalités de Malartic, Dubuisson et Rivière-Héva.

Les ressources humaines chez Osisko en 2009

Employés (Malartic + Montréal + autres projets)	137
Pourcentage de femmes	23 %
Heures de formation moyenne par employé	17

Dans le cadre de notre participation au Défi du meilleur employeur au Québec 2010, un sondage fait auprès de nos employés nous a permis d'obtenir la très bonne note de 4,2/5. Les employés reconnaissent Osisko pour son leadership, la vision des gestionnaires, la proactivité sociale et environnementale et enfin, la confiance en Osisko et sa réussite.



De l'autobus scolaire au 240 tonnes !

La mise en opération de camions de 240 tonnes a nécessité le recrutement de nouveaux opérateurs. Les deux premiers opérateurs embauchés sont en fait des opératrices, anciennes conductrices d'autobus scolaires. Ces mêmes opératrices ont également été formées par une opératrice spécialisée en conduite et opération d'équipement lourd.

27

Recrutement

En juin 2009, Osisko a tenu sa première journée carrière à l'intention de la population d'Abitibi-Témiscamingue et plus particulièrement de la population de Malartic. Plus de 400 entrevues en *speed jobbing* ont été réalisées. Au total, la banque de candidatures d'Osisko compte aujourd'hui plus de 15 000 curriculum vitae. Provenant à la fois d'Abitibi-Témiscamingue et d'autres régions, ces nombreuses candidatures démontrent l'attrait du projet Canadian Malartic. Un partenariat avec les universités McGill, Laval et l'École Polytechnique a également permis l'embauche de 15 étudiants en génie minier et géologie.

Formation

Plusieurs programmes ont été mis en place en 2009. Par exemple, plus de 30 superviseurs ont reçu une formation de gestion de 8 modules. Parmi les autres formations, notons les suivantes : formation sur les équipements lourds, évaluation du rendement, santé et sécurité.

Avantages sociaux

Un nouveau programme d'avantages sociaux a été mis en place. Ce programme assure une couverture complète à tous les niveaux : assurance santé supplémentaire (y compris soins dentaires), assurance invalidité et assurance vie.

Impliquer nos employés

Un comité d'employés a été créé ayant comme objectif de participer aux décisions de l'entreprise, à l'organisation du travail et de communiquer les attentes des employés à la direction d'Osisko. Ce comité est composé d'employés représentant les différents services. Finalement, à l'image de l'implication d'Osisko lors du tremblement de terre à Haïti, nous favorisons la participation de nos employés à des activités communautaires.

PERSPECTIVES 2010

1. Renforcer nos actions de recrutement local pour atteindre l'objectif de 70 % d'employés d'Osisko provenant du « grand Malartic »;
2. Mettre en place un système de formation « Traitement de minerai » pour former des opérateurs de sites miniers. Cette formation de cinq mois sera offerte à des personnes sans qualifications et la priorité sera donnée aux Malarticois. Emploi-Québec aidera financièrement ce programme à hauteur de 2 millions de dollars ;
3. Offrir aux employés la possibilité de contribuer au FEMO. Osisko espère faciliter la philanthropie chez ses employés désireux de canaliser leur générosité vers des œuvres locales qui les touchent de près ;
4. Continuer les sessions de formation en santé et sécurité de nos employés et adapter les politiques en place à la phase d'exploitation.

NIVEAU D'APPLICATION GRI ET INDEX

NIVEAU D'APPLICATION

Pour sa première application au système de la *Global Reporting Initiative* (GRI), Osisko a atteint le niveau d'application C. Vingt-huit indicateurs liés à son profil ont été consignés soit directement dans ce rapport, soit dans le rapport annuel 2009 d'Osisko (voir index GRI ici-bas). De plus, Osisko a rendu compte de 14 indicateurs de performance répartis dans les catégories suivantes : économie (EC), environnement (EN), pratiques de travail (LA), droits humains (HR), société (SO) et responsabilité produit (PR). De plus, quatre indicateurs du supplément du secteur minier, obligatoire seulement en 2011, ont déjà pu être compilés pour 2009.

	C	C+	B	B+	A	A+
Autodéclaration	✓					
Avis externe		Rapport vérifié par tierce partie		Rapport vérifié par tierce partie		Rapport vérifié par tierce partie
Vérification GRI	✓					



INDEX

Indicateurs	Description	Pages de ce rapport et/ou autres sources
Profil		
1.1	Déclaration du décideur supérieur de l'organisation	2-3
2.1	Nom de l'organisation	6
2.2	Principales marques, principaux produits et/ou services.	6
2.3	Structure opérationnelle de l'organisation	Notice annuelle 2009. p12
2.4	Lieu du siège social de l'organisation.	Avis de convocation annuel des actionnaires d'Osisko 2010, p33
2.5	Nombre de pays dans lesquels l'organisation exerce ses activités	6
2.6	Structure du capital et forme juridique.	Rapport annuel 2009. p6
2.7	Marchés desservis	Rapport annuel 2009. p6
2.8	Taille de l'organisation	5
2.9	Changements importants au niveau de la taille, de la structure ou de la propriété	3, 5-6
2.10	Distinctions obtenues pendant la période visée par le rapport.	7
3.1	Période visée par le rapport (p. ex. année financière/année civile).	4
3.2	Date du rapport antérieur le plus récent	2
3.3	Périodicité du rapport (annuel, tous les deux ans, etc.).	2, 4
3.4	Contact pour des questions sur le rapport	2
3.5	Processus de définition du contenu du rapport	4
3.6	Délimitation du rapport	4
3.7	Restrictions particulières touchant la portée ou la délimitation du rapport.	4
3.8	Base adoptée pour la communication de l'information sur les coentreprises, filiales	Aucune coentreprise ou filiale
3.10	Explication de l'effet de tout redressement de l'information fournie dans des rapports précédents	Aucun redressement par rapport à 2008
3.11	Modifications importantes, en comparaison des rapports précédents	Aucune modification importante
3.12	Tableau indiquant où trouver les informations standard dans le rapport	22
4.1	Structure de gouvernance de l'organisation	8 – Avis de convocation annuel des actionnaires d'Osisko 2010, p29
4.2	Indiquer si le président de l'organe supérieur de gouvernance est aussi un membre de la haute direction	Avis de convocation annuel des actionnaires d'Osisko 2010, p29
4.3	Pour les organisations ayant une structure de conseil unitaire, indiquer le nombre de membres de l'organe supérieur de gouvernance qui sont des membres indépendants et/ou sans fonction de direction.	8 – Avis de convocation annuel des actionnaires d'Osisko 2010, p29
4.4	Mécanismes permettant aux actionnaires et aux employés de soumettre des recommandations à l'organe supérieur de gouvernance	Avis de convocation annuel des actionnaires d'Osisko 2010, p29
4.14	Liste des groupes de partenaires avec lesquels l'organisation a ouvert le dialogue.	10
4.15	Base d'identification et de sélection des partenaires avec lesquels le dialogue est recherché	10

Indicateurs Description

Performances économiques

EC1	Valeur économique directe produite et distribuée	5, 11
EC6	Politique et pratiques relatives aux dépenses allant à des fournisseurs locaux	14-15
EC8	Développement et impact des investissements en infrastructures, et services fournis principalement pour le bénéfice du public par le biais d'une implication commerciale, en nature ou sans obligation.	14

Performances environnementales

EN9	Eau	18
EN12	Description des impacts importants des activités, sur la biodiversité	19- étude d'impact consultable sur http://www.bape.gouv.qc.ca/
EN14	Stratégies, mesures en cours et plans futurs pour la gestion des impacts sur la biodiversité.	19

Performances sociales

LA7	Taux d'accidents du travail, de maladies professionnelles, de jours perdus et d'absentéisme, et nombre de décès liés au travail par région.	6, 22 Jours perdus : 0, accidents : 1 ; absentéisme : 2 %, maladies professionnelles : 0, décès : 0
HR3	Nombre total d'heures consacrées à la formation des employés sur les politiques visant les aspects des droits de l'homme	15
HR4	Nombre total d'incidents de discrimination	Aucun incident de discrimination
HR9	Nombre total d'incidents comportant une violation des droits des populations autochtones	Aucune violation des droits des populations autochtones
SO5	Prises de position sur les politiques publiques	Mémoire sur la Loi 79 consultable sur www.assnat.qc.ca
SO8	Montant des amendes importantes et nombre total des sanctions non pécuniaires reçues pour non-respect des lois et règlements.	Aucune amende reçue
PR1	Stades du cycle de vie auxquels les impacts des produits sur la santé et la sécurité sont évalués	9
PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des règlements et codes volontaires relatifs aux impacts des produits sur la santé et la sécurité	Aucun incident

Performance spécifique au secteur minier

MM1	Achats locaux	13-14
MM9	Politiques et activités de réinstallation	Disponible sur le site www.osisko.com
MM10	Plan de fermeture	Disponible sur le site www.osisko.com
MM12	Situations d'urgence	Étude consultable sur www.osisko.com



OSISKO

Corporation Minière Osisko

Siège social : 1100, De La Gauchetière O., Bureau 300, C.P. 211, Montréal (Québec) Canada H3B 2S2 | Tél. : 514 735-7131
Centre de relations communautaires : 864, rue Royale, C.P. 2040, Malartic (Québec) Canada J0Y 1Z0 | Tél. : 819 757-2527
TSX : OSK | Deutsche Boerse : EWX | ir@osisko.com | www.osisko.com